

Rectorat
Collège des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
(CIPR)

Grenoble, le 20 janvier 2021

Discipline

Mesdames GEOFFRAY Ghislaine et MERON Nathalie
Inspectrices académiques – Inspectrices pédagogiques
régionales

Affaire suivie par
Ghislaine Geoffray
Nathalie Méron

à

Téléphone
04 76 74 70 67

Mesdames et Messieurs les professeurs de langues en BTS

Mél :

Ghislaine.Geoffray@ac-grenoble.fr

Nathalie.Meron@ac-grenoble.fr

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Objet : Contrôle en cours de formation (CCF) en langues vivantes étrangères (LVE) en spécialités de technicien supérieur (STS) tertiaires, et en spécialités de technicien supérieur (STS) industriels

Référentiels :

Commerce International – Arrêté du 24 juillet 2007 modifié, Annexe III de l'arrêté du 24 juillet 2008, Arrêtés du 23 septembre 2009, du 26 avril 2011, du 10 octobre 2011 et du 22 juin 2012 ;

Communication – Arrêté du 11 juin 2009 ;

Gestion de la PME – Arrêté du 19 février 2018 ;

Gestion des Transports et Logistique Associée – Arrêté du 11 octobre 2018 ;

Management Commercial Opérationnel – Arrêté du 15 octobre 2018 ;

Tourisme – Arrêté du 5 mars 2019.

Brevets de technicien supérieur relevant du **Secteur Industriel**, concernés par l'arrêté du 22 juillet 2008

Madame, Monsieur,

L'inspection de langues vivantes organise le pilotage pour la session 2021 du contrôle en cours de formation en langues :

I – Spécialités de technicien supérieur tertiaires :

Calendrier et suivi des situations d'évaluation

a) Spécialités dont seule **une situation de compréhension de l'oral** est évaluée en CCF en LVE au cours du **deuxième trimestre de la deuxième année : COMM, GPME et MCO.**

Cette situation d'évaluation fera l'objet d'une **remontée des propositions de notes de CCF, à l'aide du fichier de saisie ci-joint adressé par voie de messagerie électronique, lorsque les CCF seront terminés, c'est-à-dire avant la date du mardi 25 mai 2021.**

b) Spécialités dont **plusieurs situations** sont évaluées en CCF en LVE **au cours de la deuxième année :**

- **CI, deux situations d'évaluation**, écrite et orale : compréhension de l'écrit, production et interaction écrites, compréhension de l'oral, production et interaction orales.

Les **modalités des épreuves** orales sont définies dans la Circulaire nationale d'organisation du BTS « Commerce international à référentiel commun européen » - session 2021 (Académie Nancy-Metz).

Les situations d'évaluation feront l'objet d'une **remontée groupée des propositions de notes, à l'aide du fichier de saisie ci-joint, par messagerie électronique, lorsque l'ensemble des CCF est terminé, c'est-à-dire avant la date du mardi 25 mai 2021.**

- **GTLA, deux situations d'évaluation**, écrite et orale : compréhension de l'écrit et production écrite, production orale en continu et en interaction.

Les situations d'évaluation feront l'objet d'une **remontée groupée des propositions de notes, à l'aide du fichier de saisie ci-joint, par messagerie électronique, lorsque l'ensemble des CCF est terminé**, c'est-à-dire avant la date du **mardi 25 mai 2021**.

c) Spécialité dont **plusieurs situations** sont évaluées en CCF en LVE, **au cours de la première année** (semestre 2 - niveau B1) **et de la deuxième année** (semestre 4 - niveau B2) : **Tourisme**.

1^{ère} situation d'évaluation : expression écrite (production écrite ou traduction ou adaptation en français) et expression orale en continu et en interaction prenant sur un dossier documentaire (supports écrite et/ou oraux).

2^{ème} situation d'évaluation : modalités identiques à celle de la 1^{ère} situation d'évaluation (niveau visé B2).

Les situations d'évaluation des deux années feront l'objet d'une **remontée du fichier de saisie des propositions de notes de CCF, à l'aide du fichier de saisie ci-joint, par voie de messagerie électronique, lorsque l'ensemble des CCF de chaque groupe sera terminé**, avant la date du **mardi 25 mai 2021**.

II – Spécialités de technicien supérieur industrielles :

Calendrier et suivi des situations d'évaluation

a) Une situation de **compréhension de l'oral** est évaluée en CCF en LVE **au cours du deuxième trimestre** de la deuxième année.

b) Une situation de **production orale en continu et en interaction** est évaluée en CCF en LVE **au cours du deuxième et du troisième trimestre de la deuxième année**.

Les deux situations d'évaluation feront l'objet d'une **remontée groupée des propositions de notes de CCF, à l'aide du fichier de saisie joint, par voie de messagerie électronique, lorsque l'ensemble des CCF sera terminé, avant la date limite du mardi 25 mai 2021**.

III – ORGANISATION DE LA FIN D'ANNÉE :

Les enseignants des spécialités tertiaires et industrielles concernées retourneront les grilles de saisie des notes à l'adresse suivante : ccf.lve@ac-grenoble.fr

Les notes définitives des candidats seront **saisies sur Lotanet du lundi 7 juin au vendredi 11 juin 2021** après harmonisation par le corps d'inspection.

NB : Les dates des sessions d'évaluation ainsi que tous les autres éléments d'information pédagogique y seront renseignés.

Pour information, voici les dates des épreuves ponctuelles pour la session 2021 :

- oraux de langues du secteur industriel du mardi 27 au jeudi 29 avril ;
- oraux de langues du secteur tertiaire du mercredi 5 au vendredi 7 mai puis du mercredi 26 au vendredi 28 mai ;
- oraux de langues du BTS Tourisme les 25 et 26 mai.

Nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de ces dates et de ne pas organiser de CCF au même moment afin de pouvoir disposer d'un vivier d'interrogateurs suffisant pour les interrogations ponctuelles.

IV – Ressources pour le CCF en STS

Des ressources sont à disposition sur le site académique interlangues à la rubrique « LVE BTS » : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/bts>

Nous vous remercions cordialement pour votre collaboration.

Ghislaine GEOFFRAY et Nathalie MERON pour les IA-IPR LVE

Ghislaine GEOFFRAY

